

PROCÈS-VERBAL  
**COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL**  
**PERSONNEL ENSEIGNANT**

Réunion : Cinq centième (500<sup>e</sup>)  
Date : Mardi 29 janvier 2019  
Heure : 13 h30  
Lieu : Salle F117

---

**PRÉSENCES :**

Marc-André Benoit, coordonnateur à la Direction des études  
Hélène Jacques, enseignante  
Charles Jutras, enseignant  
Aude Lacasse, enseignante et présidente du syndicat  
Hélène Normandeau, enseignante  
Geneviève Plourde, enseignante  
Patrick Lebonnois, enseignant  
Katia Tanguay, coordonnatrice aux relations humaines  
Éric St-Jean, directeur adjoint

**ORDRE DU JOUR**

- 500.01 Adoption de l'ordre du jour
- 500.02 Adoption du procès-verbal des 496<sup>e</sup> et 499<sup>e</sup> réunions
- 500.03 Suites au procès-verbal de la 499<sup>e</sup> réunion
  - \* 475.07 Imputation des congés de maladie et suppléance à la masse vs coûts de convention
- 500.04 Recommandations d'engagement de la session d'hiver 2019.
- 500.05 27<sup>e</sup> paie pour l'année 2019-2020
- 500.06 Prochaine rencontre
- 500.07 Clôture de la rencontre

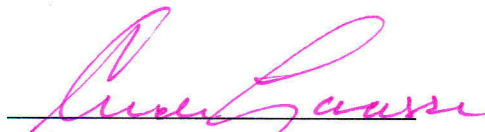
**RENCONTRE**

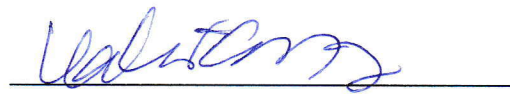
- 500.01 Adoption de l'ordre du jour
  - La partie patronale souhaite ajouter le point :
  - 500.06 Calendrier des opérations liées à la tâche

L'ordre du jour modifié est accepté.

- 500.02 Adoption des procès-verbaux des 496<sup>e</sup> et 499<sup>e</sup> réunions  
Le procès-verbal de la 496<sup>e</sup> réunion est adopté.
- L'adoption du procès-verbal de la 499<sup>e</sup> réunion est reportée.
- 500.03 Suites au procès-verbal de la 498<sup>e</sup> réunion  
\* 475.07 Imputation des congés de maladie et suppléance à la masse vs coûts de convention
- La partie patronale attend les questions de la partie syndicale en vue de la rencontre sur le sujet.
- 500.04 Recommandations d'engagement de la session d'hiver 2019  
La partie patronale dépose le document sur les charges créées à l'hiver 2019 et répond aux questions de la partie syndicale.
- Les parties conviennent que les contrats pour les ateliers en théâtre apparaîtront dans un autre document.
- La partie syndicale souligne que l'objectif des charges à temps partiel à la Formation continue (CFC) est de diminuer la précarité. Dans ce contexte elle comprend mal que des charges à temps partiel soient créées en logistique du transport, puisque cette tâche est, depuis quelques sessions, confiée à un retraité.
- La partie patronale indique que la Formation continue crée des charges à temps partiel dans les disciplines pour lesquelles elle considère qu'un besoin d'encadrement des étudiants est présent. Elle ajoute que l'enseignant retraité a obtenu la charge d'enseignement parce qu'il détient une priorité et une ancienneté qui le justifie. Si cela n'avait pas été le cas, cette charge aurait été confiée à l'enseignante nouvellement embauchée.
- La partie syndicale propose qu'un cadre de la Formation continue siège au CRT, en vue des discussions présentes et à venir concernant celle-ci.
- La partie patronale transmettra cette proposition à la Direction de la formation continue.
- 500.05 27<sup>e</sup> paie pour l'année 2019-2020  
La partie patronale propose qu'une rencontre ait lieu pour présenter le dossier à la partie syndicale. Elle propose que la partie syndicale participe à l'élaboration du communiqué qui sera envoyé aux enseignants concernés, soit les enseignants permanents et ceux à temps complet annuel d'ici la fin de la session.
- Les parties conviennent de planifier une rencontre de CRT extraordinaire pour traiter de ce dossier et d'en profiter pour inviter la coordonnatrice aux ressources financières à la rencontre afin de discuter du point 475.07.

- 500.06      Calendrier des opérations liées à la tâche  
La partie patronale présente le calendrier à la partie syndicale. Il est indiqué que le 1<sup>er</sup> mai serait une réunion départementale, mais au calendrier officiel des instances, il est inscrit un comité de programme. La partie syndicale suggère qu'un message soit envoyé au département pour les inciter à tenir une rencontre départementale plutôt qu'un comité de programme le 1<sup>er</sup> mai, afin de prioriser la répartition des tâches.
- 500.07      Prochaine rencontre  
La prochaine rencontre sera un CRT extraordinaire, la date sera déterminée sous peu.
- 500.08      Clôture de la rencontre  
La séance est levée à 14 h 20.

  
Aude Lacasse, présidente du CRT

  
Katia Tanguay, secrétaire du CRT